



Réunion du 20 octobre 2023

OA et délégués de provinces

Procès-verbal

Liste des présences

Présents au GSR
<ul style="list-style-type: none">• Vincent VANDERVELDEN, Président LFBTA• Manuel PEREMANS, Trésorier LFBTA• Toni DI PIERDOMENICO, Administrateur LFBTA à l'arbitrage et aux compétitions• Éric DE RYCKERE, Administrateur LFBTA au sport et handisport• Jean-Marc DELMARCHE, Délégué de la province nature• Philippe ESTEVENART, Délégué de la province de Namur• Patrick WIGGELEER, Délégué suppléant de la province Bruxelles-Brabant wallon
Présents en ligne
<ul style="list-style-type: none">• Valérie VAN AVERMAET, Directrice technique LFBTA et chargée de mission• Thierry NICOLAY, Secrétaire administratif LFBTA• Aude NESTE, Administratrice LFBTA à la communication• Philippe D'HONT, Administrateur LFBTA aux RH, à la logistique et à l'éthique• Cathy CAERELS, Déléguée de la province de Luxembourg• Geoffrey PAGANELLI, Délégué suppléant de la province de Liège• Guy SCARCERIAUX, Délégué de la province de Hainaut
Absents
<ul style="list-style-type: none">• Nadine DEKNOP, Secrétaire Générale LFBTA (excusée)• Xavier SPIRLET, Délégué de la province de Liège (excusé)• Jean-Claude LAPORTE, Délégué de la province Bruxelles-Brabant wallon (excusé)

Ordre du jour

Première partie – Rapport aux délégués

1. Validation du PV de la réunion du 18/08
2. Mot du président
3. Situation OA : nouvelle répartition des tâches entre les administrateurs
4. Présentation de Thierry : renouvellement des cotisations
5. Présentations de Valérie :
 - Sport de haut niveau
 - Formation
6. Présentation de Manu : budget LFBTA
 - Plan programme Adepts haut niveau

- Subsidies de fonctionnement
- Be-Gold
- 7. Informations sur la réunion Osnoswki (Éric/Vincent)
- 8. Points des délégués

Deuxième partie – Points des délégués de provinces

1. Hainaut – Guy
 - 1) Intervention de l’Adeps sur les DEA
 - 2) Matériel LFBTA (chrono tir)
 - 3) Accès des DP aux contacts des archers de leur province
 - 4) ROI : Présentations aux DP, ROI et statuts de l’ASBL, validation par une AG extraordinaire
+ Update site web : répertoire statuts et ROI de chaque club sur lfta.be
 - 5) QUID du soutien de l’Adeps aux compound (voir présentation Valérie et Manu)
 - 6) Equipement : fournir à chaque DP un projecteur + un écran
 - 7) Communication de l’OA envers le DP lorsque sa province est concernée (ex : création de club, sanction, incident)
 - 8) Intervention de la LFBTA pour la formation animateur

2. Liège
 - 1) Pas de réponse à Xavier concernant sa démission
 - 2) Communication de l’OA envers le DP lorsque sa province est concernée (voir point 7. Hainaut)
 - 3) Communication formation « animateur » (voir présentation Valérie)
 - 4) Fournir un stock de pin’s aux DP
 - 5) Informations sur le CB indoor (organisation, logistique)

3. Luxembourg
 - 1) Accès des DP aux contacts des archers de leur province (voir point 3. Hainaut)
 - 2) ROI (voir point 4. Hainaut)
 - 3) Update site web : répertoire statuts et ROI des clubs sur lfta.be (voir point 5. Hainaut)
 - 4) Aide aux archers qui partent en inter + soutien de l’Adeps aux compound (voir présentation Valérie et Manu)
 - 5) VAE
 - 6) Interpellations des archers sur les réseaux
 - 7) Informations Championnat de Ligue
 - 8) Divers : mot pour Nadine et altercation avec Vincent

4. Namur
 - 1) Informations sur la réunion Osnoswki (voir point 7. Rapport de l’OA)
 - 2) Informations sur le CB indoor (voir point 5. Liège)

5. Nature
 - 1) Appellation « Province nature »
 - 2) Calendrier 2024
 - 3) Mail de Thierry sur la procédure d’envoi des invitations et résultats

Troisième partie – OA restreint

1. Point de la direction technique
 - 1) Validation de la collaboration avec Julien Depoitier
 - 2) Intégration de Julien Depoitier à la commission sportive haut niveau LFBTA
 - 3) Politique intervention compétitions inter - décision mise en application 2023 ou 2024
 - 4) Création d'une Commission Jeunes LFBTA

2. Sport
 - 1) CB Extérieur - validation proposition
 - 2) Lotto Archery Cup 2023 – Financement
 - 3) Lotto Archery Cup 2024
 - 4) Distinctions 3D - 20 cibles vs 24 cibles
 - 5) Frais de déplacement archers partis au CE field 2023

3. Formation
 - 1) Fixation du prix de la formation animateur
 - 2) Formation AISF

4. Communication
 - 1) Etat des lieux de l'Archer
 - 2) Championnat de Belgique indoor janvier 2024

5. Divers

Première partie : Présentations des membres de l'OA et du staff

Ouverture de la discussion 19h45.

Validation du PV des réunions des 21 avril 2023, 5 mai 2023 et 2 juin 2023.

Mot du président

Vincent annonce les démissions de Nadine (secrétaire générale) et de Xavier Spirlet (délégué de la province de Liège).

Vincent annonce qu'il ne se sent plus utile au sein de l'OA et qu'il démissionne, ce qui sera effectif lors de la prochaine AG. Vincent donne sa lettre de démission à Manu.

Nouvelle répartition des tâches entre les administrateurs

Aude présente la répartition des tâches entre les administrateurs, décidée lors de la réunion du 16/10/2023, ainsi que les nouveaux postes attribués à chacun :

Postes	Responsables
Président	Vincent VANDERVELDEN
Trésorier + responsable de la commission finances	Manu PEREMANS
Secrétaire général	-
Administratrice à la communication + responsable de la commission communication	Aude NESTE
Administrateur à l'arbitrage et aux compétitions + responsable de la commission arbitrage	Toni DI PIERDOMENICO
Administrateur au sport et handisport	Éric DE RYCKERE
Administrateur aux RH, à la logistique et à l'éthique + responsable de la commission informatique	Philippe D'HONT

Suite contact avec l' AISF, il n'est pas possible de fonctionner si l'OA ne compte pas 7 administrateurs. Nous sommes contraints de coopter des personnes ou réaliser une AG extraordinaire.

Présentation de Thierry : Bilan statistique des cotisations

1) Fin de saison 2023

Actuellement au plus haut nombre de membres en fin de saison. Environ un tiers de femmes (888) pour deux tiers d'hommes (1962), soit 2850 membres à la fin de la saison 2022. Cette tendance se confirme également par province et par club.

Constat : le nombre de femmes engagées dans la fédération est en stagnation depuis plusieurs années. La fédération a été approchée pour un partenariat par la marque Always, qui permet aux femmes à l'achat de produits Always d'essayer une activité sportive gratuitement.

➔ Pourrait être intéressant pour attirer plus de femmes en LFBTA.

2) Début de saison 2023-2024

A ce jour (20/10/2023), les cotisations ont été renouvelées pour 730 femmes et 1641 hommes, soit 2371 membres à l'heure actuelle en début de saison 2023-2024.

Présentation direction technique

1) Bilan sur le haut niveau

(voir annexe 1.1)

Bilan des championnats d'Europe field et 3D 2023

Championnat d'Europe Field (San Sicario - 16-23 septembre) :

- Compound femmes: Sarah Prieels 11ème (18 participantes)
- Compound hommes: Brieuc Geurts 19ème (29 participants)
- Compound hommes: David Etienne 24ème (29 participants)

Championnat d'Europe 3D (San Sicario – 25 -30 septembre)

- Compound hommes: Brieuc Geurts 15ème (33 participants)
- Longbow hommes: Gerald Tyers 19ème (28 participants)

Réunion de la commission sportive haut-niveau du 22/09

Sélection Pôle LFBTA : 20 archers ont été sélectionnés (le détail est sur le site) :

- 11 archers Pôle Elites
- 2 archers Pôle Progression
- 7 archers Pôle Jeune

Calendrier du pôle LFBTA

- 21 octobre 2023 (avec réunion d'information pour les archers et les parents des mineurs) ;
- 11 novembre 2023 ;
- 2 décembre 2023.

Nouvel entraîneur national recurve depuis le 1er septembre

Un nouvel entraîneur a été engagé au niveau national pour l'équipe nationale recurve : Nicolas Rifaut. Il a été entraîneur de l'équipe de France Junior de 2013 à 2017 et de l'équipe de France Olympique de 2017 à 2022. Il est sous contrat avec BSV, et collabore avec les élites recurve LFBTA avec comme objectif d'amener la Belgique en équipe aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

Marina continue à s'occuper de nos archers LFBTA sous sa supervision. Des stages communs et une intégration progressive des jeunes sont prévus également.

Nouveau coach compound LFBTA dès cette saison indoor

Une nouvelle collaboration est prévue avec **Julien Depoitier pour encadrer les archers compound** du pôle LFBTA, en collaboration avec Marina.

Critères de sélection pour les compétitions internationales 2024

Les critères de sélection pour partir en international sont **actuellement en cours d'élaboration** avec la RBA et BSV, et **seront publiés sur le site de la RBA d'ici la fin du mois de novembre**. Sont actuellement publiés sur le site de la RBA :

- Les critères de sélection des championnats d'Europe indoor 2024 ;
- Les critères de sélection de la Youth Cup 2024 ;
- Les critères de sélection des championnats d'Europe Junior Outdoor 2024.

Dossiers Adeps

La LFBTA va introduire différentes **demandes de subsides auprès de l'Adeps**:

- Plan-programme haut niveau 2024, qui sera introduit le 31/10/2023 ;
- Plan-programme formation 2024, qui sera introduit le 31/10/2023 ;
- Plan détection 2024, qui sera introduit le 15/03/2024.

La LFBTA va aussi introduire des **demandes de statuts pour 5 archers qui ont réalisé les critères Adeps** (statuts Jeunes Talents, Espoir, Sportif de haut niveau), avec pour deadline le 31/10/2023.

NB : Concernant les statuts Adeps, il ne s'agit pas d'une question de compound ou recurve (Sarah Prieels est soutenue financièrement par exemple). Il s'agit d'avoir réalisé les critères pour obtenir un statut Adeps (sportif de haut niveau, espoir sportif ou jeune talent), ce qui est le cas de très peu d'archers à la LFBTA. **En l'absence de statut Adeps, l'archer concerné ne bénéficie pas de subside Plan-Programme Adeps : la partie qui lui est payée l'est donc sur fonds propres LFBTA.**

Les critères pour obtenir un statut Adeps sont disponibles sur le site LFBTA dans la rubrique haut niveau. **Ces critères sont décidés exclusivement par l'Adeps, et sont plus stricts pour les compound et pour le field car ce ne sont pas des disciplines olympiques.** Concernant le 3D, la discipline n'est carrément pas reconnue par l'Adeps : il est donc impossible de bénéficier d'un statut Adeps via le 3D.

Be-Gold

Il s'agit d'un **dossier de subsides national, dédié à l'équipe masculine recurve**, préparé en collaboration entre LFBTA et BSV. L'évaluation des résultats du dossier 2023 est en cours, la demande pour 2024 est en cours (la deadline est fixée au 03/11/2023). Une réunion est prévue au COIB le 9 novembre pour défendre le dossier 2024, avec les 2 DT et l'entraîneur national.

NB : Du côté LFBTA, cela concerne Théo Carbonetti

Il y aura un **stage en Corée organisé du 23 octobre au 3 novembre, subventionné par le projet Be-Gold**. Les archers concernés sont Jarno Desmedt, Ben Adriaensen et Elian Van Steen côté BSV, et

Théo Carbonetti côté LFBTA. Ils seront accompagnés de Nicolas Rifaut (entraîneur national) et Marina Prelipcean (coach recurve LFBTA).

2) Formation des cadres

La commission formation LFBTA s'est réunie les 19 septembre et 9 octobre derniers, avec pour principales décisions les points suivants (voir annexe 1.2).

Mise sur pied d'un cahier de charges Adeps, pour le niveau Initiateur LFBTA avec prérequis (réussite Cours généraux Adeps+ prérequis spécifiques dans la discipline tir à l'arc).

Réunion d'un petit groupe de travail (DT + 3 personnes + représentant Adeps) à prévoir entre novembre 2023 et mars 2024, avec pour objectif de :

- Définir les prérequis du niveau Initiateur ;
- Finaliser le contenu pédagogique du niveau Initiateur ;
- Finaliser le cahier de charges Initiateur dans le 1^{er} trimestre 2024 + validation Adeps ;
- Organiser une formation Initiateur dans le dernier trimestre 2024.

Organisation d'une courte formation « animateur » LFBTA non diplômante, afin de répondre aux besoins des clubs car aucune formation LFBTA n'a été dispensée depuis 2019. Elle aura lieu fin 2023 début 2024, avec **18h réparties sur 3 jours (3x 6h)**, et sera financée sur fonds propres de la LFBTA, car pas de subsides Adeps actuellement pour cette formation.

Pour l'instant, 3 lieux sont envisagés :

- **En province de Liège** : les 25-26/11/2023 à Gemmenich, et le 21/01/2024 (lieu à confirmer, sans doute Malmedy) ;
- **En province de Luxembourg** : les 2-3/12/2023 à Virton, et le 24/03/2024 (lieu à confirmer) ;
- **En province de Brabant wallon** : dates et lieux à confirmer.

Concernant les modalités d'inscription :

- Par formation, **un minimum de 10 personnes et un maximum de 20 personnes**. Soit un total de 60 places maximum en l'état ;
- Maximum 2 personnes par club, sauf s'il reste des places ;
- Pas de restriction entre provinces : chacun peut s'inscrire où il veut, selon le principe de « **premier arrivé, premier servi** » ;
- Les inscriptions seront gérées via **Google Form sur le site de la LFBTA** ;
- **Le prix doit encore être fixé** par l'OA.

Vincent se propose pour donner cours dans le Hainaut, qui ne dispose actuellement pas de formateur. Philippe D'HONT également. Philippe ESTEVENART pourrait aider pour Namur aussi.

Changement de mode de fonctionnement de la commission formation, afin de confier le contenu pédagogique du niveau Moniteur Sportif Initiateur doit maintenant être confiée à des personnes plus

spécialisées et expérimentées au niveau technique et pédagogique. Actuellement seul Quentin Leroy est candidat ; d'autres techniciens suivront, l'Adeps va aider dans la démarche.

- La Commission formation dans sa composition actuelle servira UNIQUEMENT à faire le relai entre l'ensemble de la commission et la LFBTA par l'intermédiaire de Valérie.

Commission pédagogique mixte Adeps/LFBTA

La commission pédagogique a pour rôle d'analyser des demandes spécifiques (notamment les demandes de VAFE). La LFBTA doit désigner 1 ou 2 experts pédagogiques pour faire partie de cette commission, en plus de Valérie en sa qualité de DT.

Quand la désignation des techniciens de la commission formation sera effective, Valérie fera une proposition à l'OA, qui sera responsable de la désignation des représentants de la commission pédagogique mixte.

Présentation de la politique budgétaire actuelle de la LFBTA

Manu présente le budget prévisionnel détaillé, rédigé par Erik de Bevere (ancien trésorier de la LFBTA) et présenté lors de l'AG 2023 précédente, afin de détailler les frais en LFBTA (voir annexe 2) :

+ Recettes : 99.550€

→ Cotisations, taxes de tir et passeport, sponsoring, participation senior de haut niveau, participation LHF)

+ Subsidés : 165.000€

→ Subsidés de fonctionnement, haut niveau, formation, détection

NB : le subside du plan programme sert uniquement aux sportifs sous statut Adeps).

Par exemple : lors d'un stage élite, c'est la présence des archers sous statut qui permet de financer la tenue du stage, à savoir la location de salle, la rémunération des encadrants, etc). S'il n'y a pas d'archer sous statut présent, il est impossible d'imputer les factures au plan-programme Adeps.

- Dépenses : 276.500€

→ Salaires, magazine L'Archer, frais administratifs, frais compétitions, haut niveau, divers.

Résultat global : presque -12.000€

NB : **Les subsides ne sont pas libérés en une fois, ils sont libérés par tranche (aléatoire) : il faut donc préfinancer toutes ces dépenses.**

Informations sur la réunion avec Sébastien et Roger Osnowski

Une réunion entre Sébastien et Roger Osnowski et plusieurs membres de l'OA de la LFBTA a eu lieu afin d'éclaircir la situation quant au retrait de Sébastien du pôle élite LFBTA.

Il en est ressorti que Sébastien peut réintégrer le pôle élite si tant est qu'il fasse ses points, et s'engage à partir à l'international. Malheureusement, sans statut Adeps, les frais sont imputables aux archers et non aux subsides du plan programme.

Un accord écrit de la part de Sébastien en date du 20 octobre 2023 a été transmis à l'ensemble des membres de l'OA ainsi qu'à la commission sportive haut niveau, comprenant 3 volets :

- Avec l'aide des entraîneurs du Pôle, nous vous fixerons des objectifs clairs pour cette saison que vous devrez atteindre pour être maintenu dans le Pôle ;
- Vous devrez réaliser les points de sélection pour les compétitions internationales 2024 pour être maintenu dans le Pôle ;
- Vous devrez partir au moins une fois en compétition internationale en 2024 (en respectant les conditions financières de la LFBTA) pour être maintenu dans le Pôle

Deuxième partie – Points des délégués de provinces

Province de Hainaut

1) Intervention de l'Adeps sur les DEA

L'Adeps intervient sur l'acquisition d'un DEA, mais l'entretien est à charge du club. Les informations sont disponibles sur le site de l'Adeps.

2) Matériel LFBTA (chrono tir)

Situation : La Ligue possède des chrono tirs, dont la télécommande est en panne, ce qui ne permet pas de les utiliser. QUID ?

Réponse d'Eric : De nouvelles télécommandes ont été achetées, mais malheureusement les chrono ne sont plus synchronisés. Il est donc nécessaire de reprendre contact avec le magasin.

→ **Philippe reprend la gestion logistique.**

3) Accès des DP aux contacts des archers de leur province

Situation : Les délégués de province demandent l'accès aux contacts des archers de la province qu'ils administrent. La question a été envoyée à l' AISF.

Réponse de l' AISF : Il est possible de transmettre aux délégués de province toutes informations sans le demander aux archers, s'ils ont une base juridique comme obligation légale, intérêt légitime ou contrat. Dans ce cas, pas besoin de demander l'accord aux archers, mais il faut informer les personnes concernées des données collectées, finalités, destinataires, ... S'il n'est pas possible de se baser sur ces bases juridiques alors il faut demander le consentement des archers. Tout cela en respectant le principe de minimisation des données. Ici il faudra demander l'autorisation pour les : nom, prénom, adresse courriel, et le cas échéant la catégorie.

4) ROI

Questions 1 : Où en est le ROI ? Les statuts sont-ils en ordre avec le ROI ? QUID puisque les statuts font référence à une ROI avec une date, ce qui implique si la date est mauvaise, les statuts ne sont pas bons.

Réponse de Thierry : Les statuts n'ont pas à se mettre en accord avec le ROI. C'est l'inverse qui est vrai.

➔ Le ROI et les statuts seront déposés au MB au moment voulu.

Question 2 : Peut-on envisager que les statuts (extrait du MB) et les ROI de chaque club puissent être répertoriés sur le site de la LFBTA ?

Réponse : Non : la Ligue n'a pas de devoir de gestion des clubs. D'ailleurs tous les clubs ne possèdent pas de ROI (les associations de fait).

5) Soutien financier de l'Adeps aux compound

Question : QUID du soutien des archers compound ?

Réponse : voir présentation de Valérie et de Manu

6) Equipement : fournir à chaque DP un projecteur + un écran

Situation : Actuellement les délégués de province fonctionnent avec leur équipement propre. Il serait intéressant que la LFBTA fournisse un projecteur et un écran à chaque province.

Réponse de Manu : Actuellement, la Ligue dispose d'un projecteur. Il est possible d'emprunter ce projecteur. De plus, certaines salles sont dotées de tout l'équipement nécessaire.

➔ Philippe reprend la gestion logistique.

7) Communication de l'OA envers le DP lorsque sa province est concernée

Situation : Guy aimerait que le délégué de province soit au courant lorsqu'il se passe quoi que ce soit dans la province (ex : le cas d'une prise de sanction envers un archer, un incident entre archers, la création de nouveaux clubs). Guy estime que les délégués de province pourraient intervenir plus vite ou régler certains problèmes sans

Réponse : Si un archer dépose une plainte directement auprès de l'OA sans passer par son délégué de province, l'OA ne va pas la faire redescendre au niveau du délégué de province.

NB : Éric précise que les provinces font ce qu'elles veulent en leur sein. Il est d'ailleurs possible de faire reconnaître au classement des 5 tirs un championnat de province s'il comporte 2 séries et répond aux règles.

8) Intervention de la LFBTA pour la formation animateur

Question : La LFBTA intervient-elle pour la formation animateur ?

Réponse de Manu : Le point sera discuté en OA restreint.

Province de Liège

- 1) Pas de réponse à Xavier concernant sa démission

Situation : Xavier a notifié de sa démission en date du 5 octobre 2023, mais n'a reçu aucune réponse.

Réponse : Vincent a répondu à Xavier en date du 19 octobre.

Éric précise que les délégués de province n'ont pas à demander l'aval de l'OA lorsqu'ils démissionnent : l'important est de trouver un back-up, de prévenir les clubs, et d'organiser de nouvelles élections au sein de la province.

- 2) Communication de l'OA envers le DP lorsque sa province est concernée
(voir point 7. Hainaut)

- 3) Communication formation « animateur »
(voir présentation Valérie)

- 4) Fournir un stock de pin's aux délégués de province

Question : Est-il possible de doter les délégués de province d'un stock de pin's ?

Réponse de Toni : Actuellement non, ce n'est pas prévu : les archers peuvent bénéficier de leurs pin's tous les deux mois, après contrôle du chef arbitre que les scores à réaliser ont bien été réalisés.

- 5) Informations sur le CB indoor (organisation, logistique)

Situation : Le championnat de Belgique indoor est désormais open. Un jour sera dédié aux recurve, l'autre aux compound.

Question 1 : QUID des barebow ?

Réponse : Les barebow seront incorporés lors d'un des deux jours. De même pour les para-archers, en fonction du nombre d'inscriptions.

NB : Les premiers arrivés seront les premiers inscrits.

Province de Luxembourg

- 1) Accès des DP aux contacts des archers de leur province
(voir point 3. Hainaut)

- 2) ROI
(voir point 4. Hainaut)

3) Update site web : répertoire statuts et ROI de chaque club sur lfta.be
(voir point 4. Hainaut)

4) Aide aux archers qui partent en inter + soutien de l'Adeps aux compound
(voir présentation Valérie & Manu)

5) Qu'en est-il de la VAE de Catheline Dessoy

Situation : Catheline a demandé une validation d'acquis d'expérience mais n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Réponse : Cette décision doit être prise par la commission mixte Adeps/LFBTA. Qui n'est pas encore constituée.

6) Interpellations des archers sur les réseaux

Situation : Nombreux sont les archers qui réagissent de façon virulente sur Facebook : est-ce possible d'intervenir ?

Réponse : Ce n'est pas la place de l'OA que de répondre aux interpellations sur les réseaux sociaux. En revanche, lorsqu'il arrive que des personnes aillent trop loin, elles sont contactées directement.

7) Championnat de Ligue

Situation : Le championnat de Belgique étant open, le championnat de Ligue devient-il lui aussi open ?

Réponse de Toni : Non, le championnat de Ligue conserve ses 5 tirs de qualifications.

8) Divers : mot pour Nadine

Cathy lit en réunion la lettre qu'elle compte adresser à Nadine pour la remercier.

Province de Namur

1) Informations sur la réunion Osnoswki
(voir dernier point du rapport de l'OA)

2) Informations sur le CB indoor
(voir point 5. Liège)

Question : Pourquoi n'y a-t-il eu une communication que sur Facebook ?

Réponse de Toni : Jusqu'à il y a deux jours (réunion du NCR du 18/10/2023), il n'y avait pas plus d'informations sur le championnat de Belgique, donc le but était d'informer un minimum sans diffuser de mauvaises informations. A l'heure actuelle le guide compétition est en cours d'actualisation, ce qui permettra de mieux communiquer dessus prochainement.

Province Nature

1) Appellation « Province nature »

Situation : Il avait été demandé à Jean-Marc de fournir une liste d'arguments quant à l'impact d'un changement de dénomination entre « province nature » et « section nature ». Un dossier justifiant le maintien de la Province Nature comme un province à part entière a été envoyé par mail aux membres de l'OA le 15 mai 2023. A ce jour Jean-Marc n'a pas reçu de réponse de la part de l'OA.

NB : Une réunion des clubs de la province Nature aura lieu le 28/10/2023. Un compte rendu sera fourni à l'OA.

Réponse de Vincent : Vincent demande quels clubs seraient dérangés par un changement de dénomination.

Réponse de Thierry : Les statuts de la LFBTA ne parlent pas de "province nature", mais il en est bien question dans le ROI de 2016. Il a bien été discuté et validé lors de questions sur le ROI de la suppression de la "Province nature" dans le sens où tous les clubs seraient repris dans la province administrative déterminée par leur siège. Plusieurs arguments plaident en ce sens : province nature non statutaire (il y a déjà eu des cas où un archer d'un club nature se voyait refuser de tirer au championnat de la province administrative car il n'en était pas membre), pas de discrimination entre les clubs. L'idée est que les cercles nature peuvent s'associer conformément au ROI ; c'est ce qui se passe à Bruxelles avec l'URSTAB, rien ne les empêcherait de nommer leur association "Province nature".

➔ Il faut planifier une réunion entre Jean-Marc et Vincent. Et Toni si possible !

2) Calendrier 2024

Situation 1 : Lors de la dernière réunion de l'OA, le 18 août, Toni informait Jean-Marc qu'il était chargé de constituer le calendrier tir nature 2024 avec Johan. Il a finalement fallu s'adresser à Stijn, et ajouter au calendrier nature les dates de field.

Situation 2: Il y a eu, suite à une mauvaise interprétation de certains clubs, une confusion entre un championnat de Belgique en un jour (CB LD, CB indoor etc..) et les manches composant un championnat de Belgique (Ex: 2D, 3D) :

- Pour l'organisation d'un CB il est obligatoire de rentrer un dossier en RBA ;
- Pour une manche d'un CB (Ex: une manche 3D), il ne faut pas rentrer de dossier mais communiquer les dates des manches à un coordinateur (un côté LFBTA et un côté BSV) qui, ensemble, compléteront le calendrier national et l'enverront en RBA pour approbation.

NB: Le calendrier 2024 est pratiquement terminé côté LFBTA pour les disciplines 3D WA, 3D IFAA, Field et 2D. Il ne manque plus que les dates des clubs CMA et ABC.

3) Mail de Thierry sur la procédure d'envoi des invitations et résultats

Situation : Thierry a envoyé un mail aux clubs pour que les invitations et résultats soient envoyés pour publication au secrétariat administratif. Est-il donc interdit de publier sur Facebook ?

Réponse de Aude : Il s'agissait juste de clarifier les rôles de Thierry et Aude quant à la gestion des invitations et des résultats, car beaucoup de clubs ont adressé leur demande de publication à Aude, là où c'est Thierry qui gère la publication des invitations et des résultats.

Prochaine réunion avec les délégués de province : le 15 décembre au centre Adeps de Jambes, à Namur.

Fin de la réunion avec les délégués de provinces : 23h45

Troisième partie – réunion OA restreint

Direction technique

1) Validation de la collaboration avec Julien Depoitier

La collaboration avec Julien Depoitier en tant que coach compound du pôle LFBTA est validée. Il sera payé comme Assistant coach, catégorie 3.

Décision : Validé

2) Intégration de Julien Depoitier à la commission sportive haut niveau LFBTA

En sa qualité de coach compound, Julien va également intégrer la commission sportive haut niveau de la LFBTA.

Décision : Validé

3) Politique intervention compétitions internationales

Situation : Un document concernant l'intervention sur les départs en international existe, mais n'a pas été communiqué aux archers (voir annexe 4).

Question : Le document est-il d'application déjà en 2023 ? ou 2024 ?

- ➔ Le document reprenant la politique d'intervention pour les compétitions internationale n'ayant pas été communiqué aux athlètes avant leur départ, celui-ci ne sera d'application que dès 2024.
- ➔ **Vincent s'occupe de retrouver la version précédente pour l'appliquer en 2023.**

4) Création d'une Commission Jeunes LFBTA

Situation : Valérie propose la mise en place d'une commission jeunes, entre autres à des fins de détection des jeunes talents, mais aussi dans le but de mettre sur pied des activités spécifiques pour les jeunes compétiteurs (ex: satges, compétitions, etc).

- ➔ Aucun problème pour la mise en place de la commission. Les membres de l'OA demandent à pouvoir valider les membres qui composeront la commission.

Sport

1) Championnat de Belgique extérieur

Situation : Le club de KMS Merksplas a déposé un dossier pour l'organisation des championnats de Belgique indoor adultes.

- ➔ Pas d'opposition à ce que KMS organise le championnat.

NB : Le club de DSA a demandé des informations sur l'organisation du championnat de Belgique jeunes indoor.

2) Lotto Archery Cup 2023 – Financement

Situation : La BSV a dépassé le budget initial, auquel la BSV et la LFBTA avaient déjà accepté d'ajouter 2000€. L'OA accepte-t-il de financer le supplément ?

Réponse : Non. Seuls les 2000€ demandés initialement sont acceptés.

3) Lotto Archery Cup 2024

Situation : BSV a émis l'idée de l'organiser pendant plusieurs années de suite pour acquérir de l'expérience, puis éventuellement de former la LFBTA par la suite.

- ➔ Pas d'opposition à ce que la Lotto Archery Cup soit organisée par BSV pendant les premières années.
- ➔ Validation du fait que BSV organise en 2024, la Lotto Archery Cup avec l'aide de la LFBTA. Pour 2025 et suivants, à voir.

4) Distinctions 3D 20 cibles et 24 cibles

Situation : Au niveau RBA, nous devons discuter sur les distinctions au niveau du 20 cibles et du 24 cibles.

- ➔ Décision, application de la règle actuelle soit, la règle de 3 :
- ➔ Il est possible que si la province nature veut des nouveaux pin's, la province nature pourra faire une proposition.

5) Frais de déplacement David ETIENNE

Situation : David ETIENNE a demandé une intervention à hauteur de 25% de ses frais de déplacement. Manu a proposé un remboursement en prenant en compte sa voiture de société, ce que **David conteste car il s'agit d'une partie de son salaire, qui ne devrait pas être prise en compte dans la politique de remboursement de la Ligue.**

Vincent explique que le principe du remboursement compte sur la valeur du déplacement le moins cher, libre à l'archer de choisir le déplacement qui l'arrange le plus, mais seuls les 25% du déplacement le moins cher s'appliquent au remboursement. Il faut aussi compter que David a permis à la LFBTA d'économiser des frais WA en permettant de ne pas prendre le bus sur place.

Éric précise qu'il faut aussi prendre en compte dans le calcul le déplacement facturé entre l'aéroport et l'hôtel.

Aude suggère qu'à l'avenir il pourrait être intéressant de louer un minibus pour partir tous ensemble et limiter les frais.

- ➔ **Après discussion, il a été décidé que le remboursement ne sera limité qu'à concurrence de 25% du trajet le plus économiquement avantageux.** Dans le cas présent, il s'agit du vol en avion, avec le supplément bagages et les trajets aéroports – hôtel. Ce sera déduit de la note de créance qui sera réalisée pour la refacturation de la participation internationale.
- ➔ Il est à noter que cette discussion aurait dû avoir lieu au préalable de la compétition et qu'à l'avenir, le voyage le plus avantageux économiquement et pour l'archer sera validé par l'OA quelques mois au préalable de la compétition.
- ➔ **Manu préviendra David dans les prochains jours.**

Formation

1) Fixation du prix formation "Animateur"

Situation : Il faut fixer le tarif de la formation « animateur » qui sera dispensée dans les provinces.

Réponse : L'OA statue sur 50€/personne.

2) Formation AISF

L'AISF propose une séance d'informations sur les nouvelles pratiques comptables et juridiques au niveau des ASBL.

- ➔ Manu et Thierry y participeront.

Communication

1) Etat des lieux sur L'Archer

- Actuellement, constitution d'une équipe de relecture de 2 personnes ;

- Du retard pris sur le T3 qui a impacté la réception du magazine -> 16/17 octobre
- Le rappel des deadlines est moyennement utile : moitié de clubs qui prévoient très en amont, moitié de clubs qui envoient leur article le jour de la deadline
- Deadline avancée de milieu de mois 3 à fin de mois 2 pour avoir le temps de relire calmement et de parler des derniers évènements qui ne nécessitent pas d'intervention extérieure ;
- Dans le prochain numéro une nouvelle rubrique avec des articles de réglages, histoire, etc, façon « le mot des passionnés »
- Déjà 2, peut-être 3 contributeurs, et plusieurs articles d'avance

NB : Philippe souligne qu'avec une parution au 1^{er} octobre, les nouveaux affiliés ne peuvent malheureusement pas recevoir le magazine, le transfert de membres et l'addition de nouveaux membres ne se faisant qu'au 30 septembre/1^{er} octobre.

➔ **Penser à ça pour les prochaines parutions 3^{ème} trimestre.**

2) Championnat de Belgique

Situation : Il m'a été demandé une première fois par Patrick Wiggeleer le 28/09 et une seconde fois par Toni le 09/09 de communiquer sur les réseaux sociaux au sujet du prochain CB indoor qui serait open. La publication a été faite en date du 10/10. **Beaucoup de gens ont posé des questions, et peu ont reçu des réponses.**

Problème 1 : Aude précise avoir le souvenir que chacun a donné notre avis à propos du CB open, mais pas souvenir qu'une décision ait été officiellement communiquée à ce sujet (sinon par le compte rendu officieux de la réunion RBA du 27/10 obtenu grâce à Manu)

➔ **Aude refuse de communiquer sur des décisions dont elle ignore si elles ont été actées**, que BSV ait déjà communiqué à ce sujet ou non.

Problème 2 : Au moment de la publication, notre documentation (guides et calendriers) n'était pas à jour, et la plupart des documents se contredisent, **ce qui a pour conséquence une grosse perte de crédibilité** de la LFBTA.

- Dates : Compte rendu RBA = CB jeunes le 18/02, CB adultes recurve le 24/02 et compound le 25/02 vs. Calendrier LFBTA = CB jeunes le 24/02 et CB adultes le 25/02
- Compétition : Décision RBA = Open vs. Guide de l'organisation = réservé au sélectionnés + parité

Problème 3 : **Après avoir fait la communication d'un événement pour lequel Aude n'a pas pris part aux discussions, elle est incapable de répondre aux questions qui sont posées.**

➔ Avec pour conséquence : à nouveau un total manque de crédit auprès des archers, et le fait que les archers en viennent à contacter Aude personnellement en plus du biais de la page de la Ligue. Aude est bien obligée de leur confirmer son absence d'infos à ce sujet.

NB : Même les archers BSV posent des questions sur le FB de la LFBTA : que la publication soit faite après BSV n'a donc pas d'importance puisque la majorité des archers semblent se tourner vers les communications LFBTA.

Les questions :

- 1) QUID du championnat de Ligue ? Reste identique
- 2) **QUID des BAIC ?** Discussion RBA
- 3) QUID des 5 tirs du championnat de Ligue si Belgique open ? CL maintenu à 5 tirs

- 4) QUID des barebow ? Dispatchés
- 5) QUID des longbow ? Pas intégrés
- 6) QUID des inscriptions : à l'avance ou au CL ? Dépend du club organisateur

Aude demande à ce qu'à l'avenir, un compte-rendu détaillé des décisions de sorte à pouvoir communiquer rapidement, efficacement, et pouvoir répondre aux questions posées.

Le véritable problème demeure la communication entre administrateurs.

Divers

ROI

En stand-by à ce jour.

Nous attendons la mise à disposition des fichiers de Thierry pour pouvoir avancer dans la lecture complète du ROI, cela a été demandé en début septembre.

Contrat Ethias

→ Il faut contacter un gestionnaire car notre contrat n'est plus à jour. Manu et Aude prendront les contacts nécessaires pour les rencontrer

Commission informatique

Déjà quatre candidats potentiels pour la commission informatique. Il faudrait aussi penser à solliciter Sam.

→ Philippe s'occupe de contacter Sam lorsque celui-ci sera rentré de congé.

Sponsoring SSA

Nicolas Rifaut a pu négocier des contrats pour les élites RBA grâce à ces contacts.

→ Voir en réunion RBA s'il faut définir des obligations de réussite pour les archers LFBTA qui bénéficient de ces contrats.

Convention LHF

→ Signature prochainement par Vincent.

Incident CAT

Situation : L'OA a reçu une plainte du club de CAT pour un incident qui s'est déroulé lors de sa compétition, où un bar clandestin a été constaté sur le parking du local de la compétition.

→ L'incident s'étant déroulé sur un parking (à savoir un lieu privé), la LFBTA n'envisage pas de sanction. Éric va envoyer un courrier aux membres concernés.

Fin de la réunion : 1h10

La date de la prochaine réunion sera fixée via Doodle.

Suivi de la réunion

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Réunion d'information pour les archers du pôle	Manu + Valérie	21/10/2023
2	Introduction du plan-programme haut niveau 2024 auprès de l'Adeps	Valérie	31/10/2023
3	Introduction du plan-programme formation 2024 auprès de l'Adeps	Valérie	31/10/2023
4	Introduction du plan-programme détection 2024 auprès de l'Adeps	Valérie	15/03/2024
4b	Introduction de la demande de statuts pour les archers ayant réalisé les critères	Valérie	31/10/2023
5	Réunion COIB pour soutenir le projet Be Gold	Valérie	09/11/2023
6	Refonte de la composition de la commission formation	Valérie + OA + groupe de travail	-
7	Elaboration de la formation initiateur	Valérie + groupe de travail	Mars 2024
8	Communication formation animateur	Aude + Thierry	25/10/2023
9	Composition de la commission pédagogique mixte Adeps/LFBTA	Valérie + OA	-
10	Suivi de la réparation des chrono tirs	Philippe	ASAP
11	Elaboration d'une procédure de prêt de matériel LFBTA (ex : projecteur)	Philippe	ASAP
12	Organiser une réunion entre Vincent et Jean-Marc concernant l'appellation « province nature »	Vincent	ASAP
13	Elaboration d'un contrat de travail pour Julien Depoitier	Manu	21/10/2023
14	Mettre à disposition le document d'intervention LFBTA pour les départs en inter version 2023	Vincent	ASAP
15	Mise en place d'une commission jeune	Valérie + OA + groupe de travail	-
16	Notification à la BSV du refus de participer au financement de la Lotto Archery Cup au-delà des 2000€ initialement prévus	Manu	ASAP
17	Notifier la province nature de la décision quant aux distinctions 20 cibles / 24 cibles	Toni	ASAP
18	Notifier David ETIENNE de la décision quant à ses frais de déplacement en Italie	Manu	ASAP

19	Décaler la date d'envoi à l'impression de L'Archer du 3 ^{ème} trimestre au 2 octobre (soit J+1 de la date des transferts d'automne)	Aude	Octobre 2024
20	Répondre aux commentaires Facebook sur les interrogations liées au CB indoor	Aude	ASAP
21	Contacteur un gestionnaire de dossiers Ethias à propos de notre contrat de Sponsoring	Aude + Manu	ASAP
22	Suivi et signature de convention LHF	Vincent	Dès que d'application
23	Notifier les membres concernés à propos de l'incident qui s'est déroulé à CAT	Eric	ASAP

Signatures

Président,
Vincent VANDERVELDEN

Administrateur(s)

Annexes au PV de la réunion du 20 octobre 2023

Annexe 1 – Présentation direction technique

1) Haut niveau



OA élargie 20/10/2023
Valérie Van Avermaet (DT)

Points haut niveau & formation
 septembre – octobre 2023

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl



1. Haut Niveau - Information

1) **Bilan Championnat d'Europe 2023**

Field (San Sicario - 16-23 sept)
 Compound femmes: Sarah Prieels 11^{ème} (18 participantes)
 Compound hommes: Brieuc Geurts 19^{ème} (29 participants)
 Compound hommes: David Etienne 24^{ème} (29 participants)

3D (San Sicario – 25 -30 septembre)
 Compound hommes: Brieuc Geurts 15^{ème} (33 participants)
 Longbow hommes: Gerald Tyers 19^{ème} (28 participants)




Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl



1. Haut Niveau - Information

2) **Réunion Commission Sportive HN 22/09 (voir PV)**

Sélection Pôle LFBTA
 20 archers sélectionnés:
 - 11 archers Pôle Elites
 - 2 archers Pôle Progression
 - 7 archers Pôle Jeune
 Liste complète: <https://www.lfbta.be/rubrique166.html>

Calendrier Pôle LFBTA
 - 21 octobre 2023 + réunion d'info pour tous les archers du Pôle
 - 11 novembre 2023
 - 2 décembre 2023

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl



1. Haut Niveau - Information

3) **Nouvel entraîneur national Recurve depuis le 1^{er} septembre**

Nicolas Rifaut (FRA)



Entraîneur de l'équipe de France Junior de 2013 à 2017 et de l'équipe de France Olympique de 2017 à 2022.
 Sous contrat avec BSV, il collabore également avec les élites recurve LFBTA avec comme objectif d'amener la Belgique en équipe aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.
 Marina continue à s'occuper de nos archers LFBTA sous sa supervision. Stages communs et intégration progressive des jeunes sont prévus également.

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl



1. Haut Niveau - Information

4) **Nouvelle collaboration avec Julien Depoitier**
<https://www.worldarchery.sport/fr/profile/6271/julien-depoitier>

- Entraîneur supplémentaire au Pôle LFBTA
- Encadrement compétitions internationales si besoin
- Plus spécifiquement pour les Compound
- Collaboration avec Marina



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl



1. Haut Niveau - Information

5) **Critères de sélection compétitions internationales 2024**

En cours d'élaboration RBA + BSV + LFBTA.



Déjà publiés:

- Championnat d'Europe Indoor 2024 (19-24 février 2024)
- Youth Cup 2024 (15-21 avril 2024)
- Championnat d'Europe Junior Outdoor 2024 (8-15 juillet 2024)

Les autres critères seront publiés sur le site de la RBA avant la fin du mois de novembre.
<https://www.belgium-archery.be/fr/competitions/criteres-de-selection>

Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

1. Haut Niveau - Information

6) Dossiers Adeps:

1. Demande de subsides:
 - Plan-Programme Haut Niveau 2024 sera introduit le 31/10/2023
 - Plan-Programme Formation 2024 sera introduit le 31/10/2023
 - Plan Détection 2024 sera introduit le 15/03/2024
2. Demande de statuts Jeunes Talents/Espoir/Sportif de haut niveau
En cours pour 5 archers qui ont réalisé les critères Adeps.

Adeps pro
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

20/10/2023 7
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

1. Haut Niveau - Information

7) Dossier subside Be Gold (équipe masculine recurve)

Evaluation 2023 en cours.    

Demande 2024 en cours.

Dossier préparé en collaboration entre LFBTA et BSV.
Réunion prévue au COIB le 9/11 pour défendre le dossier 2024 (les 2 DT + Nicolas Rifaut)
Du côté LFBTA, Théo Carbonetti est concerné.

    

20/10/2023 8
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

1. Haut Niveau - Information

Stage Be Gold en Corée (Daegu)

Du 23 octobre au 3 novembre 2023

Jarno Desmedt - Ben Adriaensen - Theo Carbonetti - Elian Van Steen
Coachs: Nicolas Rifaut + Marina Prelipcean



20/10/2023 9
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

2) Formation des cadres

LFBTA

2. Formation des cadres - Info

La Commission Formation LFBTA s'est réunie le 19/09 et le 9/10.

Principales décisions prises (voir PV des réunions):

- Mise sur pied d'un cahier de charges Adeps uniquement pour le niveau Initiateur LFBTA avec pré-requis (réussite Cours généraux Adeps + pré-requis spécifiques dans la discipline tir à l'arc)
- Réunions d'un petit groupe de travail (DT + 3 personnes + représentant Adeps) à prévoir entre novembre 2023 et mars 2024 pour:
 - Définir les pré-requis du niveau Initiateur
 - Finaliser le contenu pédagogique du niveau Initiateur
 - Finaliser le cahier de charges Initiateur dans le premier trimestre 2024 + validation Adeps
 - Organiser une formation Initiateur dans le dernier trimestre 2024

22/09/2023 1
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

2. Formation des cadres - Info

En parallèle:

Etant donné:

- les besoins des clubs (pas de formation LFBTA depuis 2019)
- les engagements pris au niveau des provinces

Organisation d'une courte formation Animateur LFBTA (18h sur 3 jours) fin 2023 – début 2024 (sur fonds propres LFBTA car pas de subside Adeps 2023) pour remettre les personnes qui le souhaitent « à niveau » pour attaquer la formation Initiateur en 2024.

ATTENTION !
Uniquement attestation de participation LFBTA, pas de diplôme Adeps.

22/09/2023 2
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

2. Formation des cadres - Info

Dates et lieux

Liège :
25 & 26 novembre 2023 (Gemmenich)
21 janvier 2024 (lieu à confirmer, sans doute Malmedy)

Luxembourg :
2 & 3 décembre 2023 (Virton)
24 mars 2024 (lieu à confirmer)

Brabant Wallon :
Dates, lieu et formateurs à confirmer

22/09/2023 3
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

2. Formation - Information

Modalités d'inscription

Places par formation: min. 10 et max. 20 (-> 60 personnes au total)

Ouvert aux membres de toutes les provinces.

Inscription via Google Form sur le site LFBTA.

Prix doit encore être fixé par l'OA.

Principe « premier inscrit, premier servi »

Max. 2 personnes par club (sauf si il reste des places)

Lancement la semaine prochaine

22/09/2023 4
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

2. Formation - Information

Décision changement de fonctionnement Commission Formation (cf PV réunion 9/10)

La Commission Formation doit rester dans sa composition actuelle **UNIQUEMENT** pour continuer à faire le relais entre la LFBTA (via la DT) et les délégués de provinces pour l'organisation pratique des formations.

La partie cahier de charges et contenu pédagogique du niveau Moniteur Sportif Initiateur doit maintenant être confiée à des personnes **plus spécialisées et expérimentées au niveau technique et pédagogique.**

L'Adeps nous accompagnera dans cette démarche.

Dans la commission, seul Quentin Leroy est candidat. Valérie va compléter ce groupe de travail avec d'autres techniciens à désigner.

22/09/2023 5
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

2. Formation - Information

Commission Pédagogique mixte Adeps / LFBTA

La LFBTA doit désigner 1 ou 2 experts pédagogiques pour faire partie de la Commission Pédagogique Adeps / LFBTA.

Cette commission analyse notamment les demandes de VAFE (ex : dossier Catheline Dessoy).

En tant que DT, Valérie doit d'office partie de cette commission + éventuellement une 2ème personne.

Quand la désignation des techniciens (en plus de Quentin Leroy) sera effective, Valérie fera une proposition à l'OA (responsable de la désignation des représentants de la Commission Pédagogique mixte).

22/09/2023 6
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

Annexe 2 – Trésorerie : présentation du budget prévisionnel 2023

LFBTA

Budget LFBTA - 231019

Manuel PEREMANS - Trésorier

03-03-23 2
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Recettes

• Cotisations :	84.000,00	
• Taxes de tir et Passeport :	3.000,00	Total :
• Sponsoring :	1.750,00	99.550,00
• Participation SHN :	3.800,00	
• Participation LHF :	7.000,00	

03-03-23 2
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Subsides

- Subside de fonctionnement : 60.000,00
- Subside HN : 105.000,00
- Subside Formation : 0,00
- Subside Détection : 0,00

Total : 165.000,00

03-03-23 Organe d'administration étendu 3
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Subside HN

UNIQUEMENT POUR SPORTIFS SOUS STATUT ADEPS

Les autres archers bénéficient de l'encadrement et des infrastructures « financés » par le subsidie HN pour les archers sous statut.

Archers sous statut en 2023 :

- Sarah Prieels
- Théo Carbonetti
- Florian Schonmacker (depuis septembre mais possibilité rétroactif)
- Esteban Gilson (depuis septembre mais possibilité rétroactif)
- Samuel Rompen (C) (depuis septembre mais possibilité rétroactif)
- Tohan Delfosse (C) (depuis septembre mais possibilité rétroactif)

03-03-23 Organe d'administration étendu 4
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Subside HN

Comment avoir un statut :

03-03-23 Organe d'administration étendu 5
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Dépenses 1/2

- Salaire Secrétaire Adm : 67.000,00

Soit 7.000,00 non couvert par le subsidie en fonctionnement à imputer sur les cotisations.

- Archers : 22.000,00
- Frais Administratifs : 38.000,00
- Frais Organe Administration : 12.000,00
- Frais Compétitions : 7.500,00

03-03-23 Organe d'administration étendu 6
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Dépenses 2/2

- Haut Niveau 120.000,00
- Arbitre 5.000,00
- Divers 5.000,00

Total dépenses : 276.500,00

03-03-23 Organe d'administration étendu 7
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

LFBTA

Résultat

Recettes : 99.550,00

Subsides : 165.000,00

Total : 264.550,00

Dépenses : 276.500,00

Résultat global : -11.950,00

03-03-23 Organe d'administration étendu 8
Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc asbl

Annexe 3 – Procédure d'intervention financière lors des départs en compétitions internationales



Intervention financière et prime de la LFBTA lors de compétitions internationales éligibles

Dans le cadre de compétitions internationales éligibles, la LFBTA peut intervenir en tout ou partie dans les frais engagés par les sportifs (frais de déplacement, hébergement, inscriptions), selon les règles financières LFBTA en vigueur.

Le tableau ci-dessous renseigne le pourcentage d'intervention de la fédération selon deux critères :

- Le classement final obtenu par l'athlète ;
- Le fait qu'il/elle avait satisfait aux critères de sélection demandés par la Royal Belgian Archery (RBA) préalablement à la compétition.

Classement à l'issue de la compétition →	L'archer / archère se classe selon	L'archer / archère se classe selon	L'archer / archère ne se classe ni selon
Sélection ↓	A ⁽¹⁾	B ⁽¹⁾	A ⁽¹⁾ , ni selon B ⁽¹⁾
L'archer / archère a les points de sélection RBA	100%	50%	25%
L'archer / archère n'a pas les points de sélection RBA			0%

⁽¹⁾ Les critères A et B sont fonction du nombre de participants dans la catégorie de l'athlète concerné.

Le tableau ci-dessous donne la règle déterminant ces rankings donnant lieu à intervention.

Nombre de participants dans la catégorie	A	B
De 1 à 17 inclus	Top 3	-
À partir de 18	15% ⁽²⁾	20% ⁽²⁾

De manière générale, tout archer réalisant un podium (Top 3) se voit rembourser tous les frais liés à la compétition. Jusqu'à 17 archers inclus dans la catégorie, ce sont les seules interventions prises en compte.

À partir de 18 archers dans la catégorie, le critère est déterminé par un pourcentage arrondi¹ du nombre d'archers dans la catégorie comme le montre les exemples suivants :

- 25 participants → A = $25 \times 0,15 = 3,75$ (arrondi à 4) et B = $25 \times 0,20 = 5$
L'archer classé dans les 4 premiers est remboursé à 100%, celui classé 5^{ème} à 50%.
- 34 participants → A = $34 \times 0,15 = 5,1$ (arrondi à 5) et B = $34 \times 0,20 = 6,8$ (arrondi à 7)
L'archer classé dans les 5 premiers est remboursé à 100%, celui classé 6^{ème} ou 7^{ème} à 50%.
- 50 participants → A = $50 \times 0,15 = 7,5$ (arrondi à 8) et B = $50 \times 0,20 = 10$
L'archer classé dans les 8 premiers est remboursé à 100%, celui classé 9^{ème} ou 10^{ème} à 50%.

Complémentairement à ces remboursements, l'archer qui réalise un podium (Top 3) bénéficie d'une prime conformément au tableau suivant :

Podium	Championnat du Monde	Championnat d'Europe
①	750€	600€
②	500€	400€
③	250€	200€

Ces mesures sont d'application en date du 26/09/2023 et pourraient être amendées, suspendues ou annulées selon l'évolution de la situation financière de la LFBTA.

¹ Règle d'arrondi : une valeur entre x,00 à x,49 est arrondie à l'unité inférieure (x) et entre x,50 et x,99 à l'unité supérieure (x+1).